

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

GEMAPI

Dispositif Inond'Action : une subvention supplémentaire de la Métropole pour encore mieux faire face aux inondations

En charge depuis 2018 de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI), la Métropole déploie de nombreux dispositifs qui prennent en compte tous ces enjeux. Présenté ce mardi en présence de la présidente de la Métropole, Martine Vassal, le dispositif Inond'Action propose aux personnes habitant en zone inondable, aux entreprises et aux établissements recevant du public un accompagnement technique et financier pour réduire leur vulnérabilité, via la mise en place de mesures de protection sur leur bâti. L'institution veut aller plus loin en proposant une contribution financière supplémentaire, réduisant ainsi le reste à charge à seulement 10%. À titre d'exemple, un propriétaire dont les travaux sont estimés à 10 000 euros ne devra déboursier que 1000 euros de sa poche.

Laisser plus d'espace à la rivière, ralentir les écoulements, gérer l'eau par bassin-versant, anticiper les inondations... Des solutions existent pour composer avec la nature et résoudre les difficultés liées aux phénomènes naturels des crues des cours d'eau qui deviennent problématiques dès lors qu'ils concernent des zones habitées, économiques ou agricoles. **Un travail considérable est effectué par la Métropole et ses partenaires pour prévenir et réduire les conséquences des inondations, qui concernent plus de 150 000 habitants et emplois du territoire métropolitain.**

C'est le cas notamment du dispositif Inond'Action, piloté par l'Epage HuCA, qui permet aux personnes vivant en zone inondable de faire réaliser gratuitement un diagnostic inondation pour mettre leur bien en conformité. Les bénéficiaires peuvent choisir d'être accompagnés techniquement et financièrement pour mettre en place les mesures de protection préconisées dans le diagnostic : barrière anti-inondation, création d'une zone refuge, réhausse des systèmes électriques...

Actuellement, le fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs de l'État et le Département financent une grande partie des travaux, à hauteur respectivement de 50 et 30%. **« Pour encore mieux protéger la population face aux inondations, nous envisageons de faire évoluer la prise à charge de l'accompagnement de 80% à 90% », a annoncé Martine Vassal. Et d'ajouter : « Supporter 50% du reste à charge est un accélérateur qui devrait inciter de particuliers et entreprises à engager ces démarches ».** Alors que les épisodes pluvieux s'intensifient au fil des années, concilier urbanisme, prévention des inondations et gestion des milieux aquatiques est un enjeu majeur à l'échelle du territoire.

Le dispositif Inond'Action en chiffres

- 200 maisons ont déjà bénéficié d'un diagnostic gratuit ;
- 40 communes concernées par ce dispositif sur le territoire ;
- 50 000 personnes en zone inondable sur le bassin versant de l'Huveaune et des Aigalades ;
- 28 000 Marseillais en zone inondable "débordement" de cours d'eau et 138 000 en combinant ruissellement et débordement ;
- 21 millions d'euros mobilisés dans le cadre de la GEMAPI ;
- Plus de 300 ouvrages de protection contre les inondations.